

Conditions générales de réservation

EMPLACEMENT CAMPING

Les droits de réservations sont de **75.00 euros** comprenant **60.00 euros** d'acompte et **15.00 euros** de frais de dossier.

L'acompte sera déduit de votre facture, sauf les **frais de réservation** qui sont à **vo**tre charge et sont non remboursables.

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée, la somme versée n'est pas remboursée.

Tout retard éventuel de votre arrivée devra être signalé dans les 24h, passé ce délai, la réservation sera annulée.

Le solde du séjour est à régler **à l'arrivée**.

Les emplacements loués sont mis à disposition à partir de **12h** et doivent être libérés à **12h** le jour du départ.

LOCATION MOBIL-HOME, CHALET, BUNGALOW TOILE

Les droits de réservation sont de **220.00 euros** comprenant **200.00 euros** d'acompte déductible et **20.00 euros** de frais de dossier.

L'acompte sera déduit de votre facture, sauf les frais de réservation qui sont à votre charge et sont non remboursables.

En cas d'annulation moins de deux mois avant la date d'arrivée, la somme versée n'est pas remboursée.

En cas d'arrivée tardive ou de départ avancé, les dates réservées sont dues en totalité.

Tout retard éventuel de votre arrivée devra être signalé dans les 24h, passé ce délai, la réservation sera annulée.

Le solde du séjour est réglé à l'arrivée.

3 cautions vous seront demandées à votre arrivée et restituées au moment du départ après inventaire, état des lieux et ménage effectué par vos soins : **200.00 euros Locatif**, **55.00 euros Ménage** et **20.00 euros Badge d'entrée**.

Animaux à jour de vaccination à l'arrivée (avec supplément).

Option : ménage fin de séjour 55.00 euros.

Toute réservation est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

La direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout contrat de location sans avoir à donner d'explication.

Paiement par CB, chèques vacances ou espèces, chèques non acceptés sauf acompte et cautions.

REGLEMENT INTERIEUR

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. (Envoi sur simple demande)

SERVICE CLIENT

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement et conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :
Medicys 73 bd de Clichy 75009 PARIS 01.49.70.15.93